

Date : 27 septembre 2018

Note DRH/2018-34/FM-EG

A L'ATTENTION DE

L'ensemble du personnel de MISTRAL habitat

DE LA PART DE

Madame Florence MIGLIACCIO
Secrétaire Générale
Directrice des Ressources Humaines

Objet : Information sur la mise en œuvre du prélèvement à la source.

Mesdames, Messieurs,

L'article 60 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, modifié par l'ordonnance n° 2017-1390 du 22 septembre 2017 relative au décalage d'un an de l'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt a instauré un prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Ce prélèvement de la perception des revenus à compter du **1^{er} janvier 2019** remplacera le mode de paiement actuel de l'impôt sur le revenu.

MISTRAL habitat collectera l'impôt, **et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) restera l'interlocuteur unique pour les agents et les salariés.**

Le prélèvement à la source entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019, et cette entrée en vigueur sera précédée d'une phase préparatoire sur le dernier trimestre 2018.

En effet, la DGFIP adressera les taux de prélèvement à MISTRAL habitat, et les personnels ont la possibilité d'opter auprès de l'administration fiscale pour un taux neutre par souci de confidentialité par rapport à l'employeur, ou un taux individualisé afin de prendre en compte les disparités de revenus au sein du couple.

Notre éditeur de paie va livrer une version permettant sur le 4^{ème} trimestre 2018 aux personnels, grâce à une préfiguration sur le bulletin de paie, de disposer des éléments projetant en vision les impacts du prélèvement à la source sur leurs revenus (le taux de prélèvement, le net avant prélèvement, le net après prélèvement...), et ce dans un but pédagogique et de sensibilisation des personnes.

Une plaquette explicative « Tout savoir sur le prélèvement à la source » est à votre disposition sur l'intranet de MISTRAL habitat, sous la rubrique « Prélèvement à la source ».

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Pour Le Directeur Général,
et par délégation
La Secrétaire Générale
Directrice des Ressources Humaines

Florence MIGLIACCIO